
Séance du 05 mars 2026

N° 2026.02.10

Objet : FONCTION PUBLIQUE – Création poste permanent – Responsable du service Finances

Date de Convocation Le cinq mars deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt février deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.
Le 20 février 2026

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
M. Laurent RICHARD, Maire,
En exercice : 23 Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
Mme Katia PREVOST, M. Alain JAOUEN, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
Présents : 18 M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Alain BARON, M. Frédéric GRILLET,
Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON, Mme Sophie RANDUINEAU,
Absents : 02 M. Dominique GALLOT, Mme Katia CHAUVET, Mme Christelle ROMEO, M. Hervé CALAS,
Conseillers Municipaux.
Représentés : 03
Pouvoirs :
Votants : 21 M. Philippe BEAUVAIS à M. Alain JAOUEN,
M. Alain SALMON à Mme Guylène BIGOT,
Mme Karine WITTMANN-TENEZE à M. Frédéric GRILLET

Absents excusés :
Mme Cécile LE TELLIER, Mme Silvia GOHIER-VALERIoT

Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT

Monsieur le Maire rappelle que conformément au code général de la fonction publique, les emplois jugés nécessaires au fonctionnement des services sont créés et ceux jugés non nécessaires sont supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, après avis du comité social territorial.

Il rappelle qu'au sein du Pôle Ressources se trouve le service Finances, composé actuellement de 3 agents. Depuis plusieurs années, c'est la Responsable du Pôle Ressources faisant fonction de DGS qui supervise également le service Finances, qui n'a donc de ce fait, pas de responsable de service dédié. Ce partage des missions engendre de façon récurrente des difficultés au sein du service qui est contraint par la disponibilité partielle de la DGS, et met parfois en difficulté les agents du service.

Au regard des missions dévolues au service Finances, auquel sont confiées davantage de responsabilité et de contrôle, il convient de renforcer l'effectif actuel. Au regard de la technicité et des responsabilités que cela implique, il est proposé de l'étoffer avec un responsable de service qui permettra de piloter et d'encadrer, l'équipe, tout en permettant à la DGS de se consacrer à ses missions à temps plein.

Ce poste recouvrerait les missions principales suivantes :

- Management du service Finances
- Participation à la définition des orientations financières et stratégiques et à leur mise en œuvre
- Animation du processus d'élaboration du budget
- Contrôle des exécutions budgétaires
- Accompagnement de la mise en œuvre du budget des services
- Gestion de la dette et de la trésorerie
- Optimisation de la fiabilité, sincérité, qualité des comptes locaux

Ce responsable devra également assurer les missions stratégiques du service, actuellement trop mises de côté à savoir notamment :

- La recherche de subventions
- Les analyses financières rétrospectives et prospectives
- La mise en place de stratégies budgétaires pertinentes

Par conséquent, il est proposé de créer un poste de responsable du service Finances à temps complet, sur le cadre d'emplois des rédacteurs et des attachés, à compter du 1^{er} avril 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 9 février 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de créer et de supprimer les postes ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, par 19 voix pour et 2 abstentions,

- **De créer** à compter du 1^{er} avril 2026 :
 - un emploi permanent à temps complet de responsable du service Finances, sur le cadre d'emplois des rédacteurs et attachés, à pourvoir par nomination stagiaire, par voie de mutation ou de détachement, ou à défaut par voie contractuelle ;
- **De modifier** en ce sens le tableau des effectifs du personnel communal pour 2026 ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026, au chapitre 012 ;
- **De dire** que l'offre ne sera pas publiée avant le 23 mars 2026 ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Guylène BIGOT**

**Le Maire,
Laurent RICHARD**

